



Initiative populaire fédérale «Pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil (initiative pour des impôts équitables)»

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976

sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale
sur la vérification des listes de signatures déposées le 8 septembre 2022 à l'appui
de l'initiative populaire fédérale «Pour une imposition individuelle indépendante
de l'état civil (initiative pour des impôts équitables)»²,

décide:

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé, l'initiative populaire fédérale «Pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil (initiative pour des impôts équitables)» a abouti, les 100 000 signatures valables exigées par l'art. 139, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 112 637 signatures déposées, 112 218 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d'initiative: Verein Individualbesteuerung Schweiz, Kramgasse 73, 3011 Berne.

4 octobre 2022

Chancellerie fédérale suisse:

Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

¹ RS 161.1

² FF 2021 459

Initiative populaire fédérale
«Pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil
(initiative pour des impôts équitables)»

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	24 452	62
Berne	12 704	62
Lucerne	5 075	4
Uri	276	0
Schwyz	1 311	0
Obwald	428	0
Nidwald	291	0
Glaris	594	0
Zoug	1 283	0
Fribourg	6 930	10
Soleure	3 106	16
Bâle-Ville	3 010	0
Bâle-Campagne	2 586	18
Schaffhouse	611	0
Appenzell Rhodes-Ext.	698	0
Appenzell Rhodes-Int.	95	0
Saint-Gall	7 358	18
Grisons	1 431	7
Argovie	7 094	20
Thurgovie	1 674	9
Tessin	1 635	23
Vaud	23 477	166
Valais	2 024	3
Neuchâtel	1 558	0
Genève	1 889	0
Jura	628	1
Suisse	112 218	419